

Programme d'action communautaire pour la promotion des organisations non gouvernementales actives principalement dans le domaine de la protection de l'environnement (2002-2006)

2001/0139(COD) - 11/12/2001 - Communication de la Commission sur la position du Conseil

Dans son avis portant sur la position commune du Conseil adoptée le 6 décembre 2001, la Commission se déclare favorable au texte adopté par le Conseil et aux modifications qu'il y a apporté. Celle-ci juge, en effet, que les modifications apportées contribuent à la clarification des termes de la proposition ainsi qu'au renforcement de la transparence et de la responsabilisation tant de la Commission que des bénéficiaires du programme.